

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 26 JUIN à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 20 JUIN 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mmes Anne SERRE - Marie-Josée HENRARD - Viviane LOUME-SEIXO - M. Bertrand GAUFRYAU, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAL, Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - M. Bruno JANOT - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI jusqu'à 20 h 30 - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. Jean-Pierre LALANNE - M. Serge BALAO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Vincent NOVO - Mmes Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI à partir de 20h30 - Valériane ALEXANDRE - M. Pascal DAGES

POUVOIRS :

M. Jean-Pierre LALANNE donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN

M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. André DROUIN

Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU donne pouvoir à M. Bertrand GAUFRYAU

M. Vincent NOVO donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR

Mme Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI donne pouvoir à Mme Marianne BERQUE-MANSAS à partir de 20h30

Mme Valériane ALEXANDRE donne pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO

M. Pascal DAGES donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : FESTIVAL DAX MOTORS N' BLUES 2014 : CONVENTION D'OBJECTIFS

En partenariat avec la Ville de Dax, l'association Dax Motors n' Blues organisera son sixième festival du 11 au 13 juillet 2014, dans le Parc Théodore Denis.

La programmation artistique sera axée autour de la musique blues avec l'organisation de 12 concerts, où se croiseront artistes internationaux et groupes locaux ainsi que des animations.

Il est proposé de soutenir ce festival, qui contribue à l'animation de la Ville, par l'organisation d'un événement culturel complémentaire de l'offre culturelle municipale et qui s'inscrit dans une démarche de valorisation de la création et de l'émergence artistique, conformément à la convention d'objectifs ci-jointe.

Le budget prévisionnel global de l'édition 2014 s'élève à 133 300 €.

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 22 000 €.

L'association sollicite également de la Ville l'autorisation d'occuper le Parc Théodore Denis, des prestations des services techniques et la mise à disposition de matériel municipal pour un montant de 17 260 €.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de la Ville, exercice 2014, service culture.

**SUR PROPOSITION DE MADAME GERALDINE MADOUNARI, CONSEILLERE MUNICIPALE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

ATTRIBUE une subvention de fonctionnement d'un montant de 22 000 € à l'association Dax Motors n' Blues pour la sixième édition de son festival,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs 2014 avec l'association Dax Motors n' Blues festival et tout document se rapportant à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20140626-19-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Vice-Président du Conseil
Général des Landes**

Affichée le : 30 Juin 2014

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».